

céréales), quatre règles sont essentielles :

- favoriser la **diversité** des floraisons,
- privilégier les **floraisons très longues**
- prévoir des **floraisons précoces et d'autres tardives**
- **réduire** drastiquement le recours aux **pesticides**

Mais quels sont ces pesticides ?

Parmi les pesticides (produits qui détruisent les " pestes "), ce sont des insecticides de la classe des néonicotinoïdes (comme leur nom l'indique, ils sont de la famille de la nicotine, présente dans le tabac) qui menacent les abeilles. Ils agissent au niveau du système nerveux des insectes en les paralysant et les asphyxiant.

Ces insecticides permettent une protection systémique de la plante : au lieu de pulvériser de grandes quantités de liquide sur les cultures, on enrobe directement la graine dans une très petite quantité de substance, ou on traite directement le sol à l'aide de granulés. L'insecticide va donc imprégner la plante, s'infiltrer dans tout son système et de l'intérieur, la protéger des insectes qui voudraient la consommer.

Malheureusement, les abeilles entrent en contact avec ces produits par le nectar et le pollen, par les poussières qui se déposent sur les fleurs voisines des champs traités, par la rosée déposée sur les feuilles des plantes traitées. Les oiseaux des champs peuvent aussi être affectés par ces graines enrobées.

La Commission européenne a donc décidé de retirer ces produits de la vente pour 2 ans par mesure de précaution.

Les abeilles ont cependant encore besoin de notre soutien pour retrouver leur place dans notre environnement et assurer leur rôle de pollinisateurs.

Que pouvons-nous faire dans notre quotidien?

- Consommer des fruits et légumes provenant de l'agriculture biologique qui n'utilise pas ces pesticides.
- Planter des arbustes (aubépines, noisetiers, ligustrum, ...) et des plantes à fleurs indigènes (trèfle, bourrache, bruyères, ...).
- Installer des hôtels à insectes (détails sur www.pontacelles.be, dans la brochure " Plan Maya " disponible sur demande ou éventuellement dans votre jardinerie habituelle).

Service environnement - Tél : 071/84 90 62

Semaine de l'abeille du 1^{er} au 9 juin

Pour en savoir plus sur l'abeille et les aménagements possibles dans votre jardin, pour goûter aux plaisirs et aux bienfaits des produits de la ruche, nous vous convions à notre première semaine de l'abeille. Plusieurs activités sont organisées la première semaine de juin dans différentes sites des communes de Pont-à-Celles, Seneffe et Les Bons Villers.

Samedi 1^{er} juin

Visite du Bug's land (aménagements mellifères - hôtels à insectes, ...) de 14 à 16h à l'Athénée Royal de Pont-à-Celles : visites guidées par les élèves du cycle inférieur sous la direction de leur professeur Patricia Brousmiche.

Dimanche 2 juin

'Fais comme la grenouille' (activité Natagora) de 10 à 16h à l'Etang de Launoy (Pont-à-Celles). Ateliers divers pour un public familial.

'Portes ouvertes' au rucher du Verger des Coccinelles (Buzet). Accueil et visite en compagnie de Claude Meurant, apiculteur.

'Opération 'Jardin ouvert' (en après-midi) à Luttre - Plantes mellifères et nichoirs à abeilles solitaires, un petit jardin où nature et jardinage font bon ménage. Inscription préalable auprès de Marie-Chantal Molle (Guide Nature) - 071 84 35 61 - mariechantalmolle@yahoo.fr

Lundi 3 juin

Stand des apiculteurs de 15h30 à 19h au marché de Frasnes-lez-Gosselies.

Mercredi 5 juin

'Focus Abeilles' de 16 à 20h au marché de Liberchies : divers produits de la ruche et présentation d'un hôtel à insectes par l'ICDI.

Réunion des apiculteurs des communes de Pont-à-Celles, Les Bons Villers et Seneffe : bienvenue à toutes les personnes passionnées d'apiculture. Rendez-vous à 20h à l'Espace d'accueil (Place de Liberchies) de l'ASBL Pays de Geminiacum.

Samedi 8 juin

'Portes ouvertes' de 10 à 17h au rucher didactique de Seneffe - lieu dit " La Grande Marie " - sur la vieille chaussée de Seneffe (Ravel entre Arquennes et Seneffe).

Dimanche 9 juin

Extraction de miel de 14 à 16h à la Grange à la Dîme - Grand Place d'Arquennes.